LE BULLETIN MUNICIPAL

N° 111

Octobre
2021

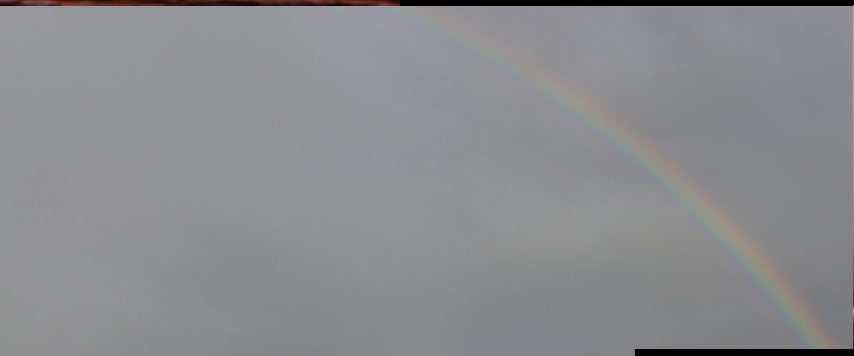

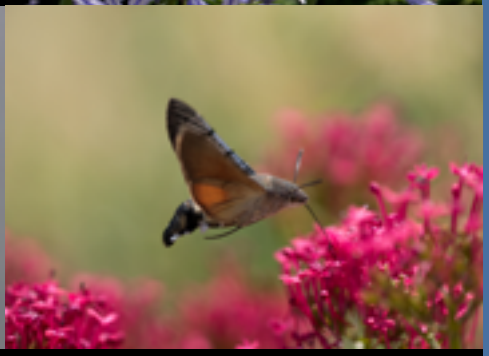

MALBOSC - 07

Mot du Maire, La vie à Malbosc, Infos pratiques, Travaux bâtiments et voirie, Ces plantes dites invasives, Une ministre à Malbosc...

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :
Lundi 14h – 17h
Mercredi 9h – 12h
Jeudi 14h – 17h

mairie@malbosc.fr
04.75.36.90.40
www.malbosc.net
Facebook: *Malbosc en Cévennes Ardéchoise* Illiwap

SISPEC *(Syndicat Intercommunal Service Public de l'Eau en Cévennes)*

Accueil au public :
4 chemin de la Cascade
07140 LES VANS
du Lundi au Vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
contact@sispec.fr
04 75 87 54 43

Michel RISSE (1er adjoint) représente la commune au sein du bureau.

Catherine CAMBUZAT représente la commune au sein du collège des usagers.
catherine.cambuzat@gmail.com

Bibliothèque

Ouverte tous les mardis de 17h à 19h
1er étage de la mairie (entrée par la Cure)
biblimalbosc@gmail.com

SICTOBA *(Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Basse Ardèche)*

sictobacom@orange.fr
04 75 39 06 99

Heures d'ouverture de la déchetterie des Vans

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Les « Paniers de Malbosc »

Tous les mardis de 16h à 17h sous le préau de l'ancienne école.
Producteurs locaux

Le Camping

Sa réouverture est prévue au printemps
Facebook: *Camping Le Moulin de Gournier*

Le Bistrot de Malbosc

Ouverture du mardi au dimanche de 10h à 19h
Restauration: vendredi soir, samedi midi et soir, dimanche midi
Vacances: du 21 décembre au 24 janvier inclus
06 64 73 21 75
Facebook: *Le Bistrot de Malbosc*

MSAP *(Maison de services au public)*

6 avenue Ferdinand Nadal - 07140 Les Vans
msap@cdc-vanscevennes.fr
04 82 77 11 17 ou 06 21 07 01 90
Accueil dans les locaux :
tous les jours de 9h à 12h et lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h

ETAT CIVIL 2021

À la sortie de ce numéro, aucun acte n'a été enregistré dans l'état civil de la commune.

LE MOT DU MAIRE

Déjà le 3ème bulletin municipal de la mandature, il fait partie de nos actions annoncées pour vous tenir au courant de l'activité municipale.

J'aurais préféré ne pas avoir à en parler mais encore une fois, il convient d'évoquer la pandémie de COVID. Même si notre commune semble relativement épargnée par ce fléau, il est partout présent, nous imposant des gestes barrières et parfois un pass sanitaire pour accéder à un bar, un restaurant ou à une projection de film. C'est contraignant, parfois mal compris. Mais comme je l'ai évoqué dans mon précèdent mot au sujet de la vaccination, cela semble pour le moment la seule solution.

Des mouvements de contestation de la vaccination et du pass sanitaire sont très présents en Ardèche. Attention à ne pas se tromper d'objectif. Le fait d'accepter la vaccination et le pass sanitaire ne veut pas dire que nous sommes d'accord avec la politique menée par le gouvernement ; c'est mon cas.

Durant l'été, nous avons tenu deux réunions publiques. Une concernant le dossier d'alimentation en eau potable des quartiers Est de la commune et une autre sur les réalisations du conseil depuis son élection. Vous avez étés nombreux à participer de façon très constructive, dans une atmosphère détendue, je vous en remercie. Soyez-en assurés, nous reviendrons régulièrement vers vous pour ce type d'échange.

Je ne vais pas vous lister à nouveau les travaux, mais sauf imprévus, l'année 2022 sera celle des « premiers coups de pioche » pour l'eau publique de Sabuscles, les nouveaux logements du bâtiment école et l'aire de jeux intergénérationnelle.

Les travaux de voirie et d'accessibilité touchent à leur fin, vous en verrez le détail dans ce bulletin. Par ailleurs, nous espérons maintenir ce niveau d'investissement dans les prochaines années et si l'on peut faire encore mieux, le conseil n'hésitera pas.

J'ai évoqué à plusieurs reprises le dossier des zones blanches sur la commune (téléphone). La réunion que nous avons eue dernièrement avec les services du département a été très constructive. Nous avons pu raccrocher nos dossiers au programme de 2022. Nous ne maîtrisons pas les plannings mais nous avons bon espoir d'aboutir au plus tôt. Cette réunion a confirmé que les 4 opérateurs téléphoniques étaient présents sur le relais de la Prade.

Je vous laisse prendre connaissance de ce nouveau bulletin municipal. J'espère que la pandémie va nous laisser un peu tranquille et que nous pourrons échanger de vive voix lors du repas des ainés pour certains et lors des vœux à la population pour tous.

Bonne lecture

Votre Maire Christian MANIFACIER

LA VIE À MALBOSC...

19 juin - Fête de la musique

21 mai - Inauguration station d'épuration Mourèdes

8 août - Exposition des artistes

20 août - Cinéma en plein air

8 août - Exposition des artistes

3 juillet - Fête des chasseurs

23 mai - Fête champêtre

23 mai - Fête champêtre

Fabrication de fanions

Changement des câbles de haute tension

19 sept - Randonnée « Compagnie de Malbosc »

11 sept - Réunion publique

Vide-greniers

TRAVAUX BÂTIMENTS ET VOIRIE

BÂTIMENTS:

- Chauffage et climatisation salle des fêtes: l'enlèvement de l'ancien chauffage et la pose du nouveau sera réalisé avant l'hiver.

- Etude projet de réhabilitation des logements instituteurs (haut et bas): le plan d'aménagement est réalisé par l'architecte, il en est aux dernières modifications avec dépôt du permis d'aménagement fin septembre, puis demandes de subventions.

- Etude projet photovoltaïque sur les toits du bâtiment (ancienne école): les démarches entreprises pour obtenir des subventions sont en cours.

- Dossier aire de jeux sous le point multiservices: en attente des dernières subventions.

VOIRIE RÉALISATIONS 2021:

- Création rampes d'accessibilités salle des fêtes et mairie: réalisation en septembre.

- Débroussaillage protection incendies au-dessus du camping: réalisé en mai.

- Route de Chabannes aux Escoussous, route de Malbosquet: réfection des murs sur ouvrages, curage des fossés et dérasement des accotements, élimination des plus grosses racines sous chaussée. Les emplois partiels sont reportés au printemps 2022.

- Route des Moines, du Chambon, du Barre: curage des fossés et dérasement des accotements.

- Chemin accès à la source de la Doue: le levé topographique est réalisé et l'esquisse d'un tracé est en cours.

LA DIVAGATION DES CHIENS

La mairie a été interpellée à de nombreuses reprises sur la divagation régulière et en augmentation de chiens sur le territoire de la commune, qui causent des nuisances et des désagréments.

Il en résulte les problématiques suivantes : agressivité envers les promeneurs qui va jusqu'à la morsure, attaque d'animaux dans des enclos, courses dangereuses après les deux roues, errements de chiens en mauvaise santé manifestement en manque de soins de la part de leur propriétaire et d'une manière générale trouble à la quiétude des lieux et des personnes sur l'ensemble du territoire de la commune.

Article L211-23 de la loi N° 2005-157: Est considéré comme en état de divagation tout chien qui en dehors des actions de chasse ou de garde ou de la protection du troupeau n'est plus sous la surveillance effective de son maître…

Nous faisons appel au civisme de tous pour que ces nuisances cessent, un arrêté municipal va être pris dans ce sens et, si nécessaire, la commune s'adjoindra les services d'une fourrière pour solutionner ce problème …

En espérant ne pas avoir à en arriver là.

LE DÉBROUSSAILLEMENT
LES OBLIGATIONS DU PARTICULIER

En Ardèche, le débroussaillement autour des habitations est obligatoire *(article L.134-6 du code forestier)*. Débroussailler permet d'assurer votre protection et celle de vos biens en cas d'incendie à proximité de votre propriété.

Vous devez débroussailler de façon permanente dans un rayon de 50m autour de votre habitation, même dans le cas où cette distance dépasse les limites de votre propriété. Vous devez également débroussailler sur une largeur de 2m de part et d'autre des chemins privés desservant votre habitation et procéder à un élagage de 4m de hauteur de part et d'autre du chemin pour permettre le passage des véhicules de secours.

Ce débroussaillement doit être effectué par le propriétaire des constructions *(article L. 134-8 du code forestier)* Si le débroussaillement déborde chez votre voisin, il est nécessaire de lui demander l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception. *(Lettre type disponible en Mairie)*

En l'absence de réponse de sa part, ou de refus dans un délai de 1 mois, l'obligation de débroussaillement est transférée à sa charge *(article L.131-12 du code forestier)* et vous devez alors en tenir informé le maire de la commune .

DOCUMENTS :

- **Guide « Emploi du feu et débroussaillement obligatoire en Ardèche » disponible en Mairie**
- **Site internet : *http://www.ardeche.gouv.fr/***

CES PLANTES DITES INVASIVES

Plusieurs plantes sont dites invasives, soit parce qu'il est difficile de s'en débarrasser, soit parce qu'elles sont toxiques pour l'homme et les animaux et surtout qu'elles entrent en concurrence avec la flore locale. En voilà quelques unes que l'on peut rencontrer sur nos chemins et accols.

L'Ambroisie à feuille d'armoise (Ambrosia artemisiifolia) L'herbe de la Saint Jean

Plante annuelle dont le pollen est extrêmement allergisant, surtout d'août à octobre (allergies respiratoires et parfois cutanées). Elle trouve un terrain favorable à son développement dans les sols laissés nus par les désherbants qui n'ont aucun effet sur elle, les bords de routes, les chantiers, les friches et terrains vagues.

Elle fait l'objet d'une campagne d'arrachage régionale annuelle, avant la floraison. La lutte contre l'ambroisie est devenue un enjeu de santé publique dans notre région.

Les particuliers peuvent agir en repérant et signalant sa présence à l'adresse e-mail *observatoire.ambroisie@fredon-france.org* ou sur la plateforme *signalement ambroisie*.

La Renouée du Japon (Reynoutria japonica)

Plante originaire d'Asie où elle est réputée pour ses propriétés médicinales, introduite en Europe de l'ouest, elle fait partie des 100 plantes considérées comme invasives par l'Union Internationale pour la conservation de la nature.

Aimant les zones alluviales, les rives des cours d'eau, les terrains pollués en métaux lourds, elle se reproduit essentiellement par ses rhizomes aux dépens de l'habitat d'origine.

Pour l'éradiquer, il convient donc d'enlever complètement ces rhizomes, ce qu'a entrepris AB Cèze dans le bassin de la rivière et de ses affluents dont le ruisseau de Mourèdes, avec surveillance et éradication des repousses plusieurs fois par an sur 3 ans.

Le raisin d'Amérique (Phytolacca americana) Vigne de Judée, Plante à encre rouge

Il appartient à l'espèce des plantes herbacées, vivaces, originaire du sud-est de l'Amérique du Nord, toujours vendu comme plante ornementale, c'est une plante toxique pour les enfants et de nombreux animaux. Sa concentration en toxines croît avec la maturité de la plante.

Dans la nature, elle est retrouvée dans des pâturages, et souvent sur des zones récemment déboisées (coupes rases) ou désherbées (jardins, friches) où elle se reproduit très rapidement et concurrence les plantes autochtones.

Pour en venir à bout, , prenez une bêche, une pioche, gantez vos mains, protégez vos yeux et courage ! Pas d'autre moyen que de creuser pour éliminer toute la racine pivotante qui s'enfonce profondément dans le sol. Et ramassez toutes les baies que vous voyez !

UNE MINISTRE À MALBOSC !

Jeudi 26 août, Madame Pompili, la Ministre de la Transition écologique, est venue visiter la forêt communale de Malbosc. Elle a été accueillie par Christian Manifacier Maire de Malbosc, Jean-Marie Laganier Maire de Banne et Joël Fournier Président de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes entouré de ses Vice-présidents.

Cette forêt est située au cœur d'un site Natura 2000 / Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ce site est géré par la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, et a fait l'objet d'un financement du Groupe La Poste afin de réaliser des reboisements en pins de Salzmann. Ce mécénat est le premier dans son genre et il a permis de construire le nouveau label «bas carbone».

Ce dispositif a été créé en 2018.
«Des entreprises, des associations, des particuliers peuvent financer des projets de captation de carbone. On est à 300 mille tonnes de CO2 évités. Grâce à ce type de projet, on peut aussi, comme le fait notre ministère, compenser les vols en avion que nous sommes obligés de faire. C'est bon pour l'environnement, c'est bon pour la forêt».

À l'occasion d'un déplacement dans le Vaucluse, Madame Pompili a terminé son périple par notre petite commune, où elle a enrichi les plantations de 2015 d'un nouveau pin de Salzmann.

Sa croissance sera surveillée de près !

LES ASSOCIATIONS

Les Amis de La Pauze - *en sommeil jusqu'au printemps 2022.*

Le CAM - *en sommeil actuellement*
Président : Philippe Hours

Les chasseurs : 2 associations
ACCA et ACSM - Président : Olivier Chamboredon

La Compagnie de Malbosc
Président : Matéo Cholet *lacompagniedemalbosc@gmail.com*
Organisation de loisirs sur la commune : danse, couture, randonnée, théâtre, jeux de société…

PatrimoineS de Malbosc
Président : Pierre Aglave 07 66 89 07 82
Les objectifs en cours : collecter les fonds pour la sauvegarde des peintures de l'ancienne église de Malbosc, répertorier les croix de chemin sur la commune et les géolocaliser, travailler sur les ouvrages hydrauliques de la plaine d'Abeau et les anciennes mines de la commune (si vous avez des objets, des photos, des outils en rapport avec ce sujet, merci de contacter Pierre Aglave)

Sadhana
Les cours de yoga Iyengar ont lieu le mercredi de 17h à 18h30, dans les locaux de l'ancienne école.

Atelier Pluriel - 07140 Les Vans